



Monsieur Lloyd Longfield, député
Président
Comité permanent de la science et de la recherche
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0G6

Cher collègue,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, je suis heureux de présenter au nom du gouvernement du Canada (le gouvernement) la réponse aux recommandations formulées par le Comité permanent de la science et de la recherche dans son rapport intitulé *Soutien à la commercialisation de la propriété intellectuelle*, présenté à la Chambre des communes le 21 novembre 2023.

Le gouvernement remercie les membres du Comité permanent pour leur étude sur le sujet important et complexe de la propriété intellectuelle (PI). Le gouvernement tient également à remercier les Canadiens qui ont comparu à titre de témoins, et ceux qui ont présenté des documents à examiner au Comité. Les commentaires du milieu universitaire, des entreprises et des partenaires du gouvernement sont cruciaux pour l'élaboration d'une politique efficace et éclairée, car une bonne politique repose sur des preuves solides.

Le Canada est une économie ouverte qui dépend sur les échanges commerciaux et l'exportation de biens et services, dont les inventeurs et les créateurs participent à une course mondiale à l'innovation. Afin de réussir, le Canada doit attirer et retenir les personnes les plus talentueuses tout en mettant au point et déployant de nouvelles technologies de pointe qui favorise la croissance des entreprises. Ces entreprises sont le moteur qui alimente la croissance économique, la création d'emplois et la prospérité pour les Canadiens.

Dans tous les secteurs, la croissance de l'économie et la prospérité sont de plus en plus alimentées par des actifs incorporels. Dans certains cas, ces formes de capital incorporel remplacent les formes de capital traditionnel dans notre économie — comme les immeubles, la machinerie, l'équipement et les inventaires de produits. Les actifs incorporels, tels que la PI, deviennent nécessaires pour la concurrence économique. Les pays qui s'adaptent

...2

efficacement à ces nouvelles réalités seront mieux placés pour bénéficier d'une forte croissance et d'une prospérité à long terme. Le soutien des entreprises dans le développement et la protection de leur capital intellectuel est un moyen efficace de renforcer leur résilience économique face à des changements importants.

À partir de la Stratégie nationale de 2018 en matière de PI, le gouvernement a reconnu l'importance grandissante des actifs incorporels et a pris des mesures pour combler des lacunes importantes dans la commercialisation de l'innovation. La Stratégie nationale en matière de PI est axée sur l'amélioration des connaissances en matière de PI au Canada, la réduction des coûts et de la complexité de l'engagement dans le système de PI, et l'amélioration du système de PI du Canada grâce à des modifications de lois clés relatives à la PI. Cette stratégie a permis de créer des services accessibles comme des outils d'éducation en PI de l'Office de la propriété intellectuelle au Canada (OPIC), la mise en place de cliniques de PI et des programmes de subvention sur la PI autochtone, le marché ExplorerPI, et le programme pilote sur le Collectif de brevets. De plus, les modifications de la législation sur la PI visant à clarifier les pratiques acceptables et à prévenir l'utilisation abusive des droits de propriété intellectuelle ont été apportées dans la deuxième loi d'exécution du budget de 2018.

Le budget de 2021 s'est fondé sur la Stratégie nationale en matière de PI en lançant de nouveaux programmes axés sur la PI comme Assistance PI pour les clients à forte croissance du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI), et ÉleverlaPI pour donner aux entreprises en démarrage canadiennes les moyens de gérer leur PI. De plus, l'Examen stratégique de la propriété intellectuelle dans les programmes (l'Examen stratégique de la PI), annoncé pour la première fois dans le budget de 2021, évalue les programmes de sciences et d'innovation existants afin d'établir une approche solide et cohérente de la gestion de la PI et de s'assurer que ces programmes reconnaissent l'importance de la PI et maximisent les avantages des programmes sur l'innovation du gouvernement fédéral. En outre, le budget de 2022 a lancé des initiatives aidant les petites et les moyennes entreprises (PME) canadiennes à accéder au marché mondial, collaborer avec les établissements universitaires et les centres de recherche, et favoriser les partenariats internationaux sur la recherche et le développement. Voici des exemples de ces initiatives : la plateforme nationale de passage du laboratoire au marché qui aide les étudiants diplômés et les chercheurs universitaires à commercialiser leurs travaux; l'expansion d'ExplorerPI afin de mettre davantage de PI du secteur public à la disposition des entreprises canadiennes; et l'expansion du Programme de cliniques sur la propriété intellectuelle, afin de faciliter l'accès à des services de PI de base et abordables aux Canadiens.

Le gouvernement reconnaît l'importance de la promotion des innovations des établissements postsecondaires auprès des entreprises canadiennes. Afin de faciliter cette promotion, une enquête sur la mobilisation des connaissances aux établissements d'enseignement postsecondaires (EEP) devrait être lancée en 2024. Cette enquête vise à évaluer comment les connaissances institutionnelles déterminent les résultats commerciaux. Le programme national du laboratoire au marché, lancé en décembre 2023, appuiera les chercheurs dans la commercialisation des découvertes en laboratoire, en intégrant l'éducation et les outils en matière de PI. De plus, à partir de 2026-2027, la Corporation d'innovation du Canada, annoncée dans le budget de 2023, fournira un soutien ciblé aux entreprises canadiennes de tous les secteurs et de toutes les régions afin qu'elles deviennent plus innovantes et productives.

Le gouvernement continue d'explorer les moyens de soutenir les innovateurs canadiens dans la commercialisation de leurs idées, donc il accueille favorablement le rapport du Comité. Les 14 recommandations du rapport mettent en lumière la complexité de la commercialisation de la PI, en traitant de facteurs allant de l'approvisionnement à la fiscalité. L'amélioration des résultats d'un enjeu aussi complexe nécessite une collaboration à l'échelle du gouvernement et entre le gouvernement, les établissements postsecondaires et le secteur privé. La réponse est d'accord avec les recommandations 1, 4, 5, 8, 9, 13 et 14, est d'accord en principe avec les recommandations 2, 6 et 12, reconnaît les recommandations 3, 7, 10 et 11, et identifie les mesures prises qui correspondent aux recommandations du rapport. Compte tenu de l'étendue des sujets soulevés dans le rapport, la réponse aborde chaque recommandation individuellement.

Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada examine des politiques et des mesures d'incitation visant à encourager les fonds d'investissements importants, dont les régimes de retraite du secteur public, à réaliser des investissements soutenant la création d'entreprises.

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation du Comité d'examiner des politiques et des mesures d'incitation visant à encourager les fonds d'investissements importants, dont les régimes de retraite du secteur public, à réaliser des investissements soutenant la création d'entreprises, et est déterminé à s'assurer que le Canada dispose d'une industrie du capital de risque dynamique et durable qui soutient les entreprises en démarrage novatrices.

Le gouvernement s'efforcera d'obtenir des investissements du gouvernement fédéral afin de compléter les efforts d'autres acteurs dans l'écosystème, comme la BDC, une banque pour les entrepreneurs du Canada. En tant qu'investisseuse de capital de risque (CR) la plus active au Canada, la BDC soutient un ensemble de gestionnaires de fonds de CR émergents et établis tout en investissant

directement dans les entreprises novatrices prometteuses. La BDC investit conjointement avec des investisseurs privés, notamment des régimes de retraite et d'autres investisseurs privés, afin de soutenir l'écosystème technologique du Canada, et sa stratégie de CR a entraîné la création de plusieurs fonds d'investissement direct en CR axés sur des secteurs importants de l'économie, notamment les technologies propres, les technologies perturbatrices, la PI et la plateforme Excelles, qui soutient les femmes en technologie.

En se fondant sur le succès du Plan d'action sur le capital de risque (budget de 2013), le gouvernement a investi 371 millions de dollars par l'entremise de l'Initiative de catalyse du capital de risque (ICCR) dans le budget de 2017, dont la majorité (279 millions de dollars) a été affectée au volet de fonds de fonds, qui effectue des investissements dans des fonds et des entreprises. Ce volet a réuni 1,176 milliard de dollars auprès d'investisseurs des secteurs public et privé, dont 20 % (environ 233,5 millions de dollars) provenaient de régimes de retraite ([Mesures du rendement de l'ICCR 2017-31 décembre 2021 \(canada.ca\)](#)). Dans le budget de 2021, le gouvernement a renouvelé l'ICCR et a affecté 450 millions de dollars supplémentaires, dont 350 millions de dollars dédiés à un nouveau volet de fonds de fonds, 50 millions de dollars pour appuyer les investissements du CR dans les technologies des sciences de la vie, et 50 millions de dollars pour appuyer la croissance inclusive. Des investissements dans le volet de technologies des sciences de la vie et du fonds de fonds ont été annoncés, et ces fonds attirent maintenant activement capitaux additionnels du secteur privé. L'investissement dans l'ICCR renouvelé (2021) devrait permettre de mobiliser au moins 1,6 milliard de dollars avec l'aide d'autres sources de capital des secteurs public et privé, notamment celles des grands fonds d'investissement privés.

Dans son budget de 2022, la ministre des Finances a annoncé la formation du Fonds de croissance du Canada (FCC) de 15 milliards de dollars comme filiale de la Corporation de développement des investissements du Canada. Le FCC catalysera les investissements du secteur privé dans des projets, technologies, entreprises et chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. Il pourra aussi établir des partenariats avec des investisseurs privés, notamment des régimes de retraite, sur les occasions d'investissement direct, de co-investissement, et de fonds de tiers.

Le gouvernement fédéral croit que les investissements effectués au pays par les fonds de pension canadiens peuvent stimuler la croissance de l'économie du Canada et créer de bons emplois pour les gens d'un océan à l'autre. L'*Énoncé économique de l'automne de 2023* annonce que le gouvernement fédéral collaborera avec les fonds de pension canadiens pour créer un environnement porteur permettant de cerner davantage d'opportunités d'investissements pour les fonds de pension et d'autres fonds communs de placement responsables, tout en aidant à garantir la sécurité des pensions de la population canadienne.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada examine et révise les pratiques fédérales d’approvisionnement afin d’accroître, dans la mesure du possible, les dépenses liées aux entreprises en démarrage ainsi qu’aux petites et moyennes entreprises au Canada qui commercialisent de nouveaux produits et services.

Le gouvernement est d’accord en principe avec cette recommandation.

Le cadre juridique et politique de l’approvisionnement au Canada repose sur l’idée selon laquelle les intérêts du Canada sont mieux servis par des processus d’approvisionnement équitables, ouverts et transparents. Par exemple, le *Règlement sur les marchés de l’État*, pris en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, exige généralement que les autorités contractantes sollicitent des offres avant de conclure un contrat. De même, la Directive sur la gestion des approvisionnements du Conseil du Trésor met l’accent sur la gestion financière, en donnant la priorité à la concurrence, et sur des processus d’approvisionnement équitables et ouverts. Le but de ces exigences est de garantir que les ministères acheteurs procèdent à des achats concurrentiels dans la mesure du possible afin de pouvoir acheter les biens et services dont ils ont besoin au meilleur rapport qualité-prix pour le Canada. Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) soutient aussi les ministères et les organismes fédéraux dans leurs activités quotidiennes à titre d’acheteur central et possède les pouvoirs délégués lui permettant d’émettre des marchés concurrentiels et non concurrentiels en leur nom.

Le Canada est signataire de douze accords commerciaux qui comprennent des obligations de fond en matière de marchés publics et est parti à l’Accord sur les marchés publics (AMP) de l’Organisation mondiale du commerce (OMC). Les obligations relatives aux marchés publics dans le cadre des accords commerciaux internationaux garantissent que les fournisseurs canadiens de produits et de services sont traités de façon ouverte, transparente et non discriminatoire lorsqu’ils vendent à des États étrangers, et qu’ils ont accès à des mécanismes de règlement des différends pour s’assurer que ces obligations sont respectées. Les chapitres sur les marchés publics des accords de libre-échange contiennent les règles de procédure régissant la passation des marchés et indiquent les types d’acquisitions qui sont assujettis à ces règles. Dans ces accords commerciaux, le Canada s’est engagé à ouvrir certains de ses marchés publics aux partenaires commerciaux en échange en échange d’un accès réciproque aux marchés publics de l’autre partie.

Le marché des marchés publics du gouvernement fédéral du Canada atteint une valeur de 22 milliards de dollars par année, et ils peuvent être utilisés pour favoriser l’innovation et encourager la croissance des entreprises canadiennes. Afin de profiter de cette occasion, le gouvernement a lancé le programme

Solutions innovatrices Canada (SIC) dans le cadre du Plan pour l'innovation et les compétences de 2017. Grâce à SIC, le Canada joue un rôle pivot dans les petites entreprises novatrices en croissance en étant un partenaire au stade précoce de leur innovation précommerciale, et la création de leur propriété intellectuelle unique. Le programme permet au gouvernement de jouer le rôle vital de premier client futur pour les technologies et services novateurs et commercialisés — ce qui améliore les opérations du gouvernement grâce à des innovations canadiennes — donnant ainsi un puissant signal au marché pour les PME canadiennes par la validation de leurs technologies et services novateurs.

Dans le domaine militaire et de la sécurité, SIC est complété par le programme Innovation pour la défense, l'excellence et la sécurité (IDEeS), qui catalyse l'élaboration de solutions novatrices avec des participants de tous les horizons de la communauté de l'innovation, notamment les entrepreneurs principaux de la défense, le milieu universitaire, les petites et moyennes entreprises, les organismes à but non lucratif, ainsi que les organismes municipaux, provinciaux et territoriaux. Le programme est un élément critique qui permet de déterminer les technologies prometteuses et de leur faire prendre de la maturité. Lorsqu'elles atteignent un niveau de préparation convenable, l'acquisition des solutions peut être envisagée au moyen des mécanismes d'approvisionnement existants au sein du MDN. Cela permet de s'assurer que les décisions d'approvisionnement sont prises de façon prévoyante et correspondent aux objectifs stratégiques et aux cadres budgétaires.

Enfin, la Politique des retombées industrielles et technologiques (RIT) du Canada, y compris la proposition de valeur, tire parti des approvisionnements en matière de défense et de la Garde côtière canadienne pour contribuer à l'emploi, à l'innovation et à la croissance économique partout au pays. La Politique des RIT exige contractuellement que les entreprises ayant obtenu des contrats d'approvisionnement en matière de défense entreprennent des activités commerciales au Canada d'une valeur égale à la valeur des contrats qu'elles ont remportés.

La Politique des RIT s'applique à tous les achats de défense et de la Garde côtière canadienne de plus de 100 millions de dollars qui ne sont pas assujettis à des accords commerciaux ou pour lesquels l'exception relative à la sécurité nationale est invoquée. Les acquisitions de défense évaluées entre 20 et 100 millions de dollars sont examinées en vue de l'application éventuelle de la politique.

Le gouvernement continue d'examiner le rôle que l'approvisionnement peut jouer pour faire avancer les priorités et, de façon plus générale, la stratégie industrielle du Canada. Afin d'être en phase avec les réalités du marché et des besoins opérationnels du 21^e siècle, le Canada cerne les capacités d'importance

nationale stratégique et examine les options (p. ex., programmes, partenariats internationaux, politiques, lois, etc.) pour tirer profit de l'approvisionnement, faire le pont entre l'innovation et la capacité, et garantir le maximum d'avantage possible pour les entreprises canadiennes, y compris les PME.

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada envisage d'étendre le modèle du Collectif d'actifs en innovation à d'autres secteurs, que ce soit par l'organisme existant ou par la mise en place d'organismes parallèles dans d'autres secteurs.

Le gouvernement reconnaît la recommandation du Comité. Le Collectif d'actifs en innovation (CAI) est l'organisme à but non lucratif indépendant fondé sur les membres et sélectionné pour administrer le programme pilote sur le Collectif de brevets afin d'aider les PME canadiennes du secteur des technologies propres axées sur les données concernant leurs besoins en PI. Le CAI est né officiellement en décembre 2020 et fournit aux PME membres un accès à un portefeuille de programmes d'éducation en PI, des subventions pour aider l'élaboration et la croissance de la PI, des à des rapports de veille sur la PI qui offrent un aperçu et une analyse des données sur les brevets relatives au marché pour des segments de technologie en particulier, ainsi qu'un accès à un bassin de brevets.

Le gouvernement évalue les résultats du programme dans le but de déterminer la marche à suivre et les leçons apprises avec ce modèle et ses services.

Recommandation 4 : Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec les autres parties prenantes, lance un examen du système de soutien à la propriété intellectuelle, à la recherche, au développement et à la commercialisation pour cerner et traiter les chevauchements, les manques et les incohérences.

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation du Comité et reconnaît l'importance de s'assurer que le système de soutien à l'innovation du Canada est cohérent et répond aux besoins des innovateurs tout en cernant et comblant les lacunes dans les services. Le Canada a une longue tradition d'excellence dans la recherche, mais le gouvernement comprend qu'il faut en faire plus pour aider les inventeurs et les chercheurs canadiens à rentabiliser leurs inventions et découvertes.

Le gouvernement a entrepris des travaux afin de s'assurer que les initiatives fédérales sont bien placées pour appuyer les entreprises et les chercheurs. Par exemple, l'Examen stratégique de la propriété intellectuelle dans les programmes, annoncé pour la première fois dans le budget de 2021, évalue

comment l'ensemble de programmes en innovation et en science du gouvernement soutient une bonne approche en PI qui favorise la rentabilisation de la PI et la maximisation des avantages pour tous les Canadiens, et cadre avec cette approche. L'Examen stratégique de la propriété intellectuelle, qui s'appuie sur l'expertise interne, les consultations externes et les comparaisons internationales, veillera à ce que les programmes du gouvernement puissent aider les innovateurs canadiens à tirer le meilleur parti de leur PI. Cela comprend de faire en sorte que les Canadiens connaissent l'importance de la PI dans l'économie du savoir et peuvent déterminer les services de soutien en PI auxquels ils ont accès et y accéder.

Dans le budget 2022, le gouvernement a annoncé son intention d'examiner le programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE), premièrement pour s'assurer qu'il encourage efficacement la recherche et le développement (R-D) au profit du Canada, et deuxièmement pour explorer les possibilités de le moderniser et le simplifier. Cet examen est en cours et le gouvernement a lancé des consultations avec les parties prenantes comme prochaine étape du processus.

Recommandation 5 : Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les provinces, les territoires, ainsi que les établissements d'enseignement postsecondaire, cerne les pratiques prometteuses liées au transfert de technologie dans l'enseignement postsecondaire et finance la mise en œuvre de ces pratiques.

Le gouvernement est d'accord que les activités de transfert de connaissances des EEP sont importantes. Ces activités facilitent la communication entre le monde des affaires et les milieux universitaires, en veillant à ce que la recherche et le savoir soient mis en pratique pour le bien de l'ensemble de la société. Compte tenu de cette importance, le gouvernement a mis en place un vaste portefeuille de programmes fédéraux qui facilitent la commercialisation de la PI provenant des EEP.

Parmi ces programmes, le plus important est le Fonds de soutien à la recherche (FSR). Le Fonds de soutien à la recherche vise à aider les EEP canadiens à couvrir les dépenses engagées dans la gestion de leurs travaux de recherche et à maintenir un milieu de recherche de calibre mondial. Plus de 450 millions de dollars sont investis chaque année par l'entremise du FSR pour soutenir les chercheuses et chercheurs, la collaboration et les percées scientifiques. Les dépenses admissibles que le FSR couvre incluent : création, expansion ou maintien d'un bureau de transfert de la technologie ou d'un service similaire; administration des demandes de brevet d'invention; soutien à l'octroi de licences d'utilisation d'une technologie; frais juridiques associés à l'octroi de licences

d'utilisation d'une technologie; administration des ententes et des partenariats avec l'industrie; mise sur pied d'incubateurs; soutien à la création d'entreprises dérivées; et activités de rayonnement visant le transfert des connaissances.

Le gouvernement reconnaît qu'il est possible d'en faire plus et, dans cet esprit, il a lancé de nombreuses initiatives qui créeront un effet positif sur la commercialisation de la PI. Par exemple, le programme du laboratoire au marché a été présenté en décembre 2023 par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). En plus de promouvoir la culture entrepreneuriale dans les EEP, cette initiative accordera des subventions pluriannuelles aux EEP ou aux réseaux d'EEP pour financer l'élaboration de cours de formation en entrepreneuriat pour étudiants et chercheurs. Le laboratoire au marché permettra aux étudiants et chercheurs de diverses disciplines d'évaluer le potentiel commercial de leur technologie ou innovation. Il leur permettra aussi de mieux connaître l'entrepreneuriat durant leur commercialisation ou le parcours de l'application des connaissances et se traduirait par le transfert de connaissances de pratiques et d'outils de commercialisation qui ne ferait pas partie autrement de la formation en recherche des EEP.

Qui plus est, la nouvelle enquête de Statistique Canada sur la mobilisation des connaissances dans les EEP, dont le lancement est prévu dans la seconde moitié de 2024, donnera des enseignements sur la façon dont les investissements dans la recherche des EES livre des résultats commerciaux en plus de mesurer leurs effets sociaux et économiques généraux.

Recommandation 6 : Que le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la Corporation d'innovation du Canada ainsi que d'autres programmes existants en matière de propriété intellectuelle, élabore des supports complets d'éducation et de sensibilisation à la propriété intellectuelle, conçu pour différentes industries, différents groupes démographiques et différentes étapes d'innovation.

Le gouvernement est d'accord en principe avec la recommandation du Rapport visant à appuyer l'accès à des supports complets d'éducation et de sensibilisation à la PI.

Une composante essentielle de la Stratégie nationale en matière de PI est le Programme de sensibilisation et d'éducation à la PI de l'OPIIC, présenté en mai 2017, qui améliore la connaissance et la compréhension de l'utilisation stratégique de la PI par les Canadiens, dont les entrepreneurs féminins, autochtones et noirs afin qu'ils tirent un meilleur parti de la PI en vue de la

réussite commerciale et opérationnelle. Ce Programme assure des produits et des services adaptés en collaboration avec des partenaires associés et des réseaux partout au Canada. Plus de 750 exposés sur le PI ont été présentés sur divers sujets de la PI, les conseillers en PI de l'OPIC ont rencontré plus de 4 000 entrepreneurs en vue de conseiller et de renseigner sur la PI et plus de 18 000 entrepreneurs canadiens ont participé à des séances de formation, des réunions, des conférences et des événements dans tout le pays.

De plus, l'OPIC a établi et développé un vaste réseau de partenariats et de collaborations au pays avec les partenaires clés dans l'écosystème de la PI en vue de la communication d'information de PI. Ces partenaires incluent d'autres ministères fédéraux et provinciaux, des accélérateurs et incubateurs d'entreprise (AIE), des associations et des entreprises de secteurs stratégiques et innovateurs, le milieu universitaire, des spécialistes de la PI et d'autres entités.

Pour aider les PME canadiennes à mieux comprendre l'utilisation efficace de la PI, la CAI, l'OPIC, la Banque de développement du Canada (BDC), Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada (IPIC) et le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (PARI CNRC) et le Service des délégués commerciaux (SDC) se sont associés unique pour créer le Village de la PI. Cette initiative s'étend aux partenariats actuels en un groupe de travail en synergie où l'intelligence pratique, les pratiques exemplaires, le leadership éclairé, les questions et les réponses sont communiqués.

Le gouvernement soutient l'utilisation stratégique de la PI pour favoriser la croissance des entreprises et c'est pourquoi les programmes fédéraux comme les grappes d'innovation mondiales favorisent la gestion stratégique de la PI, intégrant des considérations relatives à la PI dans le cadre du programme. Par exemple, chaque grappe doit formuler une stratégie de PI, engager un gestionnaire interne de la PI et créer une base de données de PI pour ses membres. En outre, les partenaires sont tenus d'élaborer un accord de PI pour chaque projet concerté de leadership en matière de technologie. Des programmes comme le Collectif de brevets et ÉleverlaPI appuient également les innovateurs dans le renforcement de leur habileté en PI et en prise de décisions judicieuses et stratégiques.

Le Centre d'expertise en PI continuera de tirer parti du Partenariat fédéral en matière de propriété intellectuelle, communauté de pratique interne qui compte plus de 300 fonctionnaires issus de 34 organisations fédérales qui œuvrent en PI pour appuyer la collaboration, l'échange d'informations et une coordination accrue au gouvernement.

Recommandation 7 : Que le gouvernement du Canada lance des mesures fiscales, y compris, peut-être, la création d'un régime privilégié de brevets, pour favoriser la commercialisation de la propriété intellectuelle et son maintien au Canada.

Le gouvernement reconnaît la recommandation du Comité. Le budget de 2022 a annoncé l'intention du gouvernement d'examiner le RS&DE, qui demeure une pièce maîtresse de la Stratégie d'innovation du Canada. Selon cet examen, le gouvernement a indiqué qu'il examinerait également la pertinence d'adopter un régime privilégié de brevets pour encourager le développement et la conservation de la propriété intellectuelle découlant de la R-D menée au Canada. Cet examen est en cours et le gouvernement a lancé des consultations avec les parties prenantes comme prochaine étape du processus.

Recommandation 8 : Que le gouvernement du Canada modifie les Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche afin de préciser à l'intention des établissements ainsi que des organismes de recherche quelles administrations et quels organismes présentent des risques pour la sécurité nationale.

Le gouvernement est d'accord avec cette recommandation du Comité. Les *Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche* (les *Lignes directrices*) témoignent de l'approche globale en sécurité de la recherche du gouvernement. Cette approche ne tient pas compte du pays ou de l'entreprise. Elle se fonde sur le fait que les menaces évoluent et peuvent provenir de n'importe où dans le monde et que le secteur de la recherche doit être prêt à s'adapter au contexte sécuritaire en évolution constante.

Les *Lignes directrices* procurent un cadre que les chercheurs et les établissements de recherche peuvent suivre en vue d'exercer une diligence raisonnable à la fois méthodique et axée sur les risques pour améliorer leur position en sécurité de la recherche en ce qui a trait à des partenariats de recherche. Conformément aux *Lignes directrices*, les demandes de subvention concernant les partenariats avec des associés industriels doivent présenter un formulaire d'évaluation des risques et un plan d'atténuation des risques. Lorsque le risque ne peut être réduit suffisamment, le projet ne sera pas financé.

D'autres initiatives, dont l'initiative Science en sécurité et le portail Protégez votre recherche, sont le complément des *Lignes directrices* en procurant aux chercheurs des ressources et des outils éducatifs sur la sécurité de la recherche.

Le 14 février 2023, le gouvernement a annoncé son intention de mieux protéger la recherche technologique la plus sensible du Canada en demandant que les organismes subventionnaires du Canada et la FCI adoptent une position améliorée en sécurité de la recherche. Une demande de subvention dans un

domaine de recherche sensible sera refusée si l'un des chercheurs qui travaillent sur le projet est affilié à une université, un institut de recherche ou un laboratoire rattaché à une organisation militaire ou à un organisme de sécurité d'État d'un acteur étatique qui représente un risque pour notre sécurité nationale.

Le cadre de mise en œuvre de cette nouvelle politique a été publié le 16 janvier 2024 et comprend des orientations détaillées ainsi qu'une liste de domaines de recherche technologique sensibles et une liste d'organismes de recherche liés à des entités militaires, de défense nationale ou de sécurité d'État d'acteurs étatiques étrangers qui représentent un risque pour notre sécurité nationale. Après être entrée en vigueur au printemps 2024, la nouvelle politique refusera le financement des demandes de subvention faisant progresser des domaines technologiques sensibles présentés aux organismes subventionnaires fédéraux et à la Fondation canadienne pour l'innovation si l'un des chercheurs impliqués dans les activités soutenues par la subvention est affilié à, ou recevez un financement ou un soutien en nature d'une organisation répertoriée.

Recommandation 9 : Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces, territoires et autres intervenants, cerne les principaux secteurs dans lesquels favoriser l'innovation, notamment grâce à un soutien continu de la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle et de la Stratégie quantique nationale.

Le gouvernement est d'accord avec cette recommandation et demeure à l'affût de moyens de renforcer les points forts du Canada dans tous les secteurs de l'industrie, mais plus particulièrement en ce qui concerne les secteurs de l'intelligence artificielle (IA) en croissance et les technologies quantiques.

L'intelligence artificielle (IA) est l'une des technologies les plus percutantes de notre ère. Non seulement l'IA a le potentiel de permettre des découvertes et des innovations spectaculaires, mais encore, les praticiens en IA, les entreprises qu'ils créent, et d'autres intervenants qui embauchent des spécialistes de l'IA promettent de stimuler la croissance économique. C'est la raison pour laquelle le gouvernement adopte des mesures audacieuses pour stimuler le développement et l'utilisation responsables de l'IA au sein de l'économie et de la société canadiennes.

La première phase de la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle (SPCIA) a été lancée en 2017, avec un investissement de 125 millions de dollars sur cinq ans, de 2017 à 2022, afin de renforcer le bassin de talents du Canada et la compétitivité à l'échelle mondiale en matière d'IA. L'ICRA, une organisation de recherche mondiale établie au Canada, a été choisie comme organisation responsable de la direction de la conception et de la mise en œuvre de la première phase de la SPCIA, en raison de son leadership bien établi dans l'avancement de la recherche en IA.

Depuis, l'ICRA collabore avec les Instituts nationaux d'intelligence artificielle du Canada, soit Amii (Edmonton), Mila (Montréal) et l'Institut Vecteur (Toronto et Waterloo) pour attirer, maintenir en poste et former les talents en IA les plus prometteurs au Canada, ainsi que pour soutenir la collaboration entre les instituts, les programmes de recherche et les efforts de recherche.

Avec un investissement de 443,8 millions de dollars sur dix ans, de 2021 à 2031, la deuxième phase de la SPCIA vise à amplifier et à élargir les gains obtenus à la première phase, tout en aidant à mieux tirer profit de ces efforts afin de favoriser une adoption et une commercialisation responsables de l'IA. Elle permet également aux chercheurs en IA d'accéder aux ressources informatiques de pointe en recherche et de promouvoir l'élaboration et l'adoption de normes d'IA qui correspondent aux valeurs et aux intérêts canadiens. Ces mesures combinées visent à s'assurer que les avancées en IA procurent de meilleurs résultats en ce qui a trait à la croissance de l'économie canadienne et à la génération d'avantages sociaux, environnementaux concrets, ainsi qu'en ce qui touche à la santé, qui permettent d'améliorer le quotidien des Canadiens.

Grâce à son puissant écosystème de l'IA et à d'importants investissements tant de la part du secteur public que du secteur privé, le Canada maintient sa place parmi les pays chefs de file au [Stanford Global AI Vibrancy Index](#) et à l'[Indice mondial sur l'IA de Tortoise](#).

En janvier 2023, le gouvernement a lancé la Stratégie quantique nationale (SQN), avec un investissement de 360 millions de dollars pour soutenir la croissance du secteur quantique au Canada et exploiter son potentiel. Plus particulièrement, la SQN investit dans les activités de recherche appliquée et de développement, les efforts de commercialisation et de perfectionnement des compétences afin de répondre aux besoins actuels et futurs en main-d'œuvre. Elle définit également trois missions clés autour desquelles les activités se concentrent : l'informatique quantique, les communications et les capteurs.

En appui à la SQN, le gouvernement a mis sur pied un secrétariat (le SSQN) pour la coordination dans l'ensemble du gouvernement, la connexion à l'écosystème canadien et pour poursuivre les avancées dans le secteur. Le SSQN tient des réunions sur une base régulière avec les gouvernements provinciaux.

Plusieurs secteurs importants se sont engagés à tirer profit des possibilités économiques créées par les progrès en technologie quantique, par exemple les domaines bancaire et financier, les télécommunications, les ressources naturelles, l'agriculture, les soins de santé, la surveillance de l'environnement et des changements climatiques, la défense et la sécurité, ainsi que les transports et la logistique.

Recommandation 10 : Que le gouvernement du Canada entreprenne un examen de la *Loi sur le droit d'auteur* afin d'étudier la rémunération qui serait appropriée par les créateurs de contenu canadiens, plus particulièrement en ce qui concerne le matériel pédagogique.

Le gouvernement reconnaît la recommandation du Comité et accueille favorablement la communication des points de vue et des données probantes sur les questions de droit d'auteur de la part des Canadiens. Le gouvernement a profité d'études antérieures sur le sujet, et l'information est régulièrement examinée et prise en compte. Le gouvernement a mis en place des mesures visant à soutenir les créateurs de contenu en établissant des délais pour les décisions de la Commission du droit d'auteur, en prolongeant la durée générale de la protection du droit d'auteur et en procédant à des consultations sur un certain nombre de questions qui découlent des recommandations de l'examen.

Le premier examen parlementaire de la *Loi sur le droit d'auteur* a été effectué en 2018-2019 par le Comité permanent de l'industrie et de la technologie (INDU), avec le soutien du Comité permanent du patrimoine canadien (CHPC) sur la question de la rémunération des créateurs. De ce processus, le gouvernement a obtenu plus de 50 recommandations stratégiques.

Sur la question de la rémunération relative au matériel pédagogique, le premier examen parlementaire du droit d'auteur a donné lieu à des recommandations divergentes. À ce sujet, le CHPC a recommandé de clarifier certaines exceptions, de porter attention aux licences collectives et aux recours améliorés. Simultanément, le Comité INDU a recommandé d'apporter des changements à l'exception relative à l'utilisation équitable et d'étudier à nouveau les questions liées plus particulièrement aux photocopies de matériel pédagogique après le prononcé des décisions jurisprudentielles.

La *Loi sur le droit d'auteur* prévoit qu'un comité du Sénat du Canada ou de la Chambre des communes du Canada, ou des deux Chambres, doit être désignée ou établie afin d'examiner la Loi aux cinq ans. Le processus et la portée du prochain examen seront déterminés par le Parlement.

La ministre du Patrimoine canadien et le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie ont pour mandat de mieux protéger les artistes, les créateurs et les titulaires de droits d'auteur. Comme il est mentionné dans le [budget 2022](#), le gouvernement veille à s'assurer que la Loi protège tous les créateurs et les titulaires de droits d'auteur. Cela suppose notamment une industrie de l'édition durable, y compris une rémunération juste pour les créateurs et les titulaires de droits d'auteur, ainsi qu'un marché moderne novateur qui peut servir efficacement les créateurs et les utilisateurs de droits d'auteur.

Recommandation 11 : Que le gouvernement du Canada entreprenne un examen du régime de réglementation de la propriété intellectuelle du Canada en le comparant à d'autres administrations pour assurer la compétitivité sur la scène internationale en ce qui a trait aux délais, à la protection et à l'interopérabilité.

Le gouvernement reconnaît la recommandation du Comité. L'étendue de la protection de la propriété intellectuelle au Canada s'harmonise dans une grande mesure avec celle de nos principaux partenaires commerciaux. Pour soutenir l'harmonisation et l'interopérabilité, le Canada est l'un des signataires de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) de l'Organisation mondiale du commerce et de nombreux autres traités liés à la propriété intellectuelle. Le Canada est également signataire de nombreux d'ententes et d'ententes et traités de commerce international (notamment, l'Accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique (ACEUM), l'Accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et l'Accord de partenariat transpacifique global et progressif (PTPGP), qui créent des obligations mutuelles relativement aux droits de propriété intellectuelle et améliorent l'harmonisation des régimes entre les membres. Conformément à ses obligations internationales, le régime de réglementation de la propriété intellectuelle du Canada possède également des caractéristiques uniques qui visent à protéger et à soutenir les intérêts ou les objectifs du Canada.

L'OPIIC accorde en temps opportun des droits de propriété intellectuelle de qualité grâce à l'excellence opérationnelle et une expérience client moderne, tout en permettant aux innovateurs et aux entreprises d'accéder au marché avec confiance et en temps opportun. En ce qui concerne les efforts en cours, au sujet des brevets, l'OPIIC participe à l'Autoroute du traitement des demandes de brevet (ATDB), un cadre international qui permet aux demandeurs de brevet de solliciter un examen accéléré de leurs demandes de brevet dans les pays participants, en fonction de leur subvention ou de l'octroi de leur propriété revendiquée dans une demande correspondante dans un autre bureau des brevets qui participe à l'ATDB. L'OPIIC fournit également des services d'examen accéléré pour les demandes de brevets de technologies propres, qui aident à atteindre les objectifs de politique publique en matière d'environnement et de changements climatiques. En outre, en 2019, le Canada s'est engagé à l'ajustement de la durée des brevets (ADB) dans le cadre de l'ACEUM, conformément auquel tous les signataires doivent fournir un ajustement de la durée du brevet lorsqu'un demandeur constate un retard déraisonnable dans la délivrance d'un brevet. La mise en œuvre complète de l'ADB favorisera probablement une rapidité accrue dans le traitement des demandes de brevets.

Dans le domaine des marques de commerce, un certain nombre de facteurs ont contribué à stimuler la demande au Canada, y compris la croissance continue de la demande pour les marques de commerce depuis la dernière décennie,

l'adhésion au traité international sur les marques de commerce (le protocole de Madrid) et les demandes de marques de commerce qui ont été présentées même en pandémie. Bien que cela ait entraîné un arriéré des demandes, l'OPIIC a lancé en 2021 un plan de redressement lié aux marques de commerce, qui prévoit la mise en œuvre de mesures qui feront en sorte que ses échéances s'alignent sur celles des partenaires commerciaux du Canada.

Recommandation 12 : Que le gouvernement du Canada entreprenne une autre collecte et analyse de données sur l'écosystème canadien de propriété intellectuelle, ce qui comprend une version élargie du Sondage sur la connaissance de la propriété intellectuelle de 2019.

Le gouvernement est d'accord en principe avec la recommandation du Comité et reconnaît l'importance d'accéder à des données fiables et complètes. L'accès à des données de qualité joue un rôle crucial dans l'appui à la politique et aux programmes du gouvernement, car il procure une base solide à la prise de décision fondée sur des données probantes et permet de mieux comprendre les enjeux auxquels doivent faire face les entreprises et les autres membres de l'écosystème de l'innovation. Disposer de données fiables et complètes facilite l'analyse de l'incidence de la politique sur la propriété intellectuelle, sur l'esprit novateur, la productivité et la compétitivité des entreprises, et sur les effets associés au bien-être social.

L'enquête sur la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle (CUPI) de 2019 procure au gouvernement et à tous les Canadiens des données cruciales à l'élaboration de la politique en matière de propriété intellectuelle, notamment des données qui permettent de savoir si la propriété intellectuelle contribue au rendement opérationnel et comment, et de connaître les difficultés que connaissent les entreprises lorsqu'elles recourent au système de propriété intellectuelle. Faire en sorte que les Canadiens comprennent la propriété intellectuelle est crucial pour s'assurer que les entreprises canadiennes reconnaissent la valeur de la propriété intellectuelle ainsi que son importance pour la croissance des entreprises et orienter leur réflexion sur propriété intellectuelle d'une manière différente.

L'enquête CUPI établit également une base de référence qui permet au gouvernement d'évaluer les progrès et l'efficacité de la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, de mieux orienter les décisions liées aux éventuelles propositions de politique ou de programme et de déterminer si certains secteurs économiques, données démographiques ou régions devraient être ciblés pour la sensibilisation.

Des données liées à la propriété intellectuelle sont également recueillies dans le cadre de l'Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises et de l'Enquête sur l'innovation et les stratégies d'entreprises, qui

sont tous deux des outils utilisés par Statistique Canada aux trois ans. Ces enquêtes permettent de mieux comprendre le lien entre la propriété intellectuelle et les activités de financement, les modèles de croissance l'exportation et l'innovation. Mis ensemble, ils fournissent des données sur de nombreux sujets pertinents pour le mandat du ministère d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, p. ex. sur les compétences, l'utilisation de technologies émergentes et propres, les chaînes d'approvisionnement, les activités d'impartition et d'exportation, en mettant davantage l'accent sur l'équité, la diversité et l'inclusion.

En ce qui concerne la propriété intellectuelle développée dans les collèges et les universités canadiens, le gouvernement reconnaît que les données sont limitées quant à l'étendue et à la portée des activités entreprises par ces organisations pour ce qui est de commercialiser la recherche et de la transférer aux autres secteurs de l'économie. Ainsi, le gouvernement souhaite améliorer sa capacité de mesurer les répercussions de ces investissements au moyen d'une nouvelle enquête sur la mobilisation des connaissances dans les EEP au Canada. Ce projet sera réalisé conjointement avec Statistique Canada et les données devraient être disponibles en 2025.

Recommandation 13 : Que le gouvernement du Canada lance des communautés de pratique et des programmes de mentorat pour renforcer la participation de groupes sous-représentés dans le développement et la commercialisation de la propriété intellectuelle.

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation du Comité et note qu'elle concorde bien avec les objectifs des initiatives actuellement menées par le gouvernement en vue d'accroître la participation de groupes sous-représentés dans le développement et la commercialisation de la propriété intellectuelle.

Le Programme de sensibilisation et d'éducation en matière de PI de l'OPIC offre une variété d'outils et de ressources liées à la PI, et il fournit des formations personnalisées en partenariat avec des organismes clés, des ministères, des entreprises, des universités et des bureaux régionaux. Ces outils et ressources aident les entrepreneurs sous-représentés de partout au pays à utiliser plus stratégiquement la PI et à en tirer parti pour obtenir des résultats fructueux sur les plans commercial et organisationnel.

Ces dernières années, l'OPIC a participé à diverses tables rondes, et, alors que les efforts se poursuivent, l'OPIC tâchera d'organiser des activités avec des partenaires clés dans l'écosystème de la PI afin de mieux comprendre comment le gouvernement pourrait mieux répondre aux besoins des entreprises sous-représentées.

Le Collectif d'actifs en innovation (CAI), l'organisation sélectionnée pour administrer le programme pilote collectif de brevets, a réalisé, en partenariat avec l'Université de Windsor, une étude sur les femmes et la PI dans le secteur des technologies propres fondées sur les données. L'objectif de cette étude était de mener un processus de consultation afin de mieux comprendre les expériences vécues par les femmes cherchant à s'orienter dans le système de la PI. À la suite de l'étude, on a organisé un forum et une table ronde axés sur les femmes entrepreneures et la PI. En réponse à l'étude, le CAI a créé une bourse pour les entreprises possédées, dirigées et créées par des femmes en vue d'aplanir les obstacles à la protection de la PI fondés sur le sexe.

Lancé en 2019, le Programme de cliniques sur la propriété intellectuelle encourage, par l'octroi de subventions, la création ou l'amélioration de cliniques de ce genre au sein des écoles canadiennes. Le Programme soutient la prestation gratuite ou à prix modiques de services de PI. De plus, il encourage les activités de liaison pour desservir les groupes généralement sous-représentés comme titulaires de PI. Il accorde un soutien prioritaire aux projets qui intègrent la mobilisation de groupes sous-représentés dans leur conception. Par exemple, les projets comportant des activités de liaison avec des communautés autochtones dans le cadre de leurs programmes seront favorisés, étant donné que ces communautés se trouvent souvent loin des grandes villes, seuls endroits où des services de PI sont habituellement offerts. De plus, les subventions du Programme de propriété intellectuelle autochtone (PPIA) fournissent 150 000 \$ par année pour financer des initiatives et des projets admissibles d'organisations autochtones qui sont liés à la PI, aux connaissances autochtones et aux expressions culturelles autochtones. Ces subventions peuvent aussi servir à financer leur participation à des séances de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

En outre, le gouvernement priorise le soutien au commerce et à l'entrepreneuriat qui vise à répondre aux besoins des femmes entrepreneures et des entrepreneurs noirs. Les services offerts comprennent la prestation d'outils d'information en ligne, qui permettraient à un demandeur d'obtenir des résultats provenant de revues consacrées à la recherche. Ils comprennent aussi la participation à des événements liés à la PI organisés par des tiers, de même que des opportunités de formation de base en PI.

En s'appuyant sur la Stratégie nationale en matière de PI, le gouvernement continue d'appuyer les innovateurs, les entreprises en démarrage et les entreprises du Canada. Dans le Budget 2021, le gouvernement a annoncé des investissements de 90 millions de dollars sur quatre ans à partir de l'exercice 2022-2023 pour créer le programme ÉleverlaPI. Ce programme aidera les accélérateurs et incubateurs d'entreprises (AEI) à donner aux entreprises canadiennes en démarrage les outils dont elles ont besoin dans trois volets

importants — éducation et sensibilisation, développement de stratégies sur la PI, et mise en place de celles-ci — afin de mieux comprendre, gérer stratégiquement et tirer parti de leur PI. ÉleverlaPI reconnaît dans sa conception même les obstacles à la participation, et relève activement les problèmes puis propose un appui aux innovateurs, aux entreprises en démarrage et aux entreprises de groupes auparavant sous-représenté afin d'améliorer leurs résultats en PI. Les leçons apprises et les pratiques exemplaires élaborées dans le cadre d'ÉleverlaPI et d'autres programmes proposant un appui ciblé aux groupes sous-représentés continueront à informer la conception des investissements du gouvernement en PI.

Recommandation 14 : Que le gouvernement du Canada, de concert avec les gouvernements, organisations et collectivités autochtones, explore les répercussions de la souveraineté des données autochtones et des droits collectifs sur les politiques visant la propriété intellectuelle.

Le gouvernement est d'accord avec la recommandation du Comité et poursuivra ses travaux de consultation et de collaboration avec les Autochtones afin de rendre le système de PI canadien plus inclusif. Depuis longtemps, les Autochtones reconnaissent et soulignent l'importance des données, car elles constituent un élément vital de leur héritage culturel et un outil important de récupération, de protection, d'accès et de partage comme ils l'entendent de leurs histoire, culture, langues et savoir traditionnel. Vu les interrelations entre les données, le patrimoine culturel, le savoir traditionnel et les expressions culturelles traditionnelles, la pertinence de la souveraineté des données autochtones sur les lois et les politiques visant la PI est claire.

Dans le cadre de l'engagement du Canada à appuyer la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA), la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNUDPA) a été élaborée puis a reçu la sanction royale le 21 juin 2021. L'article 31 de la *Déclaration* énonce que les peuples autochtones « ont le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur propriété intellectuelle collective de ce patrimoine culturel, de ce savoir traditionnel et de ces expressions culturelles traditionnelles. »

À cette fin, dans le cadre du Plan d'action de la LDNUDPA, plus précisément la priorité partagée 101, le gouvernement s'est engagé à : « Travailler en consultation avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour veiller à ce que des mesures appropriées soient mises en place pour que les peuples autochtones puissent conserver, gérer, protéger, et développer leur patrimoine culturel, leurs connaissances traditionnelles et leurs expressions culturelles traditionnelles, notamment en travaillant en partenariat avec les ministères compétents pour veiller à ce que les cadres législatifs et réglementaires du

Canada en matière de propriété intellectuelle (p. ex., la *Loi sur le droit d'auteur*, la *Loi sur les marques de commerce*, la *Loi sur les brevets*) soient compatibles avec la Déclaration des Nations Unies. »

Appuyer la souveraineté des données autochtones est une priorité transversale pangouvernementale qui contribue à l'autodétermination des Autochtones, comme le démontre le *Plan d'action de la LDNUDPA* (priorité partagée 30) et la Stratégie relative aux données de 2023-2026 pour la fonction publique fédérale. Dans le cadre de cette priorité, le gouvernement s'engage à appuyer le contrôle des Autochtones sur leurs données et favoriser le développement du savoir autochtone par des enquêtes auprès des Autochtones et d'autres méthodes de collecte de données. Les initiatives gouvernementales en cours qui appuient les principes de souveraineté des données autochtones ne manquent pas.

Comme indiqué ci-dessus (Recommandation 13), les subventions du PPIA fournissent 150 000 \$ par année pour financer des initiatives et des projets admissibles d'organisations autochtones liés à la PI, aux connaissances autochtones et aux expressions culturelles autochtones. Ces subventions peuvent aussi servir à financer leur participation à des séances de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Mentionnons aussi le Programme de cliniques juridiques sur la PI, qui accorde 750 000 \$ à des projets admissibles dans l'optique de mieux faire comprendre les enjeux de la PI et d'accroître l'accès aux services connexes pour les PME canadiennes, notamment les entreprises dirigées par des femmes ou des Autochtones. Le Village de la PI déploiera aussi un éventail de ressources et d'outils éducatifs ciblés pour aider les PME à tirer parti de leurs actifs de PI dans le cadre de leurs stratégies d'affaires.

En conclusion, au nom du gouvernement, j'aimerais exprimer ma reconnaissance à l'égard des membres du Comité, des témoins et des autres personnes qui ont contribué à l'important travail ayant mené à la préparation du Rapport. Je crois que ce travail sera très éclairant pour le gouvernement, qui poursuit ses efforts en vue de créer les initiatives et les cadres fédéraux robustes dont nous avons besoin pour promouvoir la commercialisation de la PI et favoriser une économie saine axée sur l'innovation.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député